

Commission des finances du jeudi 8 avril 2021

COMPTE RENDU

Nombre de présents : 7

La feuille d'émargement est jointe en annexe 1.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion 2020.
2. Approbation du Compte Administratif 2020.
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2020.
4. Fixation des taux d'imposition 2021 de la fiscalité directe locale.
5. Approbation du Budget Primitif 2021.
6. Questions diverses.

La réunion est organisée en visioconférence avec l'outil zoom.

La présentation du CA et du BP est réalisée à partir d'un support (diaporama) intégrant les CA et BP sur les mêmes tableaux pour plus de compréhension. Puis la lecture est faite des rapports qui feront l'objet de délibérations.

1. Approbation du compte de gestion 2020.

Le compte de gestion tenu par le percepteur est présenté, il doit être identique au CA.

2. Approbation du Compte Administratif 2020.

Le compte est présenté avec en fonctionnement un résultat de clôture de 1 192 947,92 € et en investissement un résultat cumulé de section négatif de 91 327,77 € et un reste à réaliser négatif de 164 382 €.

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 255 709,77 € (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé).

Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de 937 238,15 € (ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté).

4. Fixation des taux d'imposition 2021 de la fiscalité directe locale.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement a décidé en compensation d'attribuer la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous devons donc voter notre nouveau taux de 46,88 %. Les autres taux sont inchangés.

5. Approbation du Budget Primitif 2021.

La section de fonctionnement s'élève 6 128 000 €.

La section d'investissement à 1 826 000 €.

Soit un total du Budget de 7 954 000 €.

Questions d'Ismael BOUDJEKADA :

1/ Quand le prêt de 300 000 € a-t-il été décidé ?

2/ Suite à l'augmentation de la DGF de 17 000 € et de la probable baisse de 34 000 € du FPIC, ne serait-il pas possible d'avancer les réfections du stade programmées en 2024 au PPI ?



Réponses :

1/ En municipalité, nous avons besoin d'un emprunt d'équilibre de 130 000 € pour financer les projets de notre PPI. Au dernier moment, les services nous ont signalé que le délai de livraison du véhicule de déneigement serait de 18 mois. Par prudence, nous avons inscrit cet investissement en complément de notre PPI. La dépense est couverte par un prêt de 170 000 €. Sachant que le prêt sera utilisé à la livraison, soit en 2022.

2/ Suite à l'augmentation de la DGF de 17 000 € :

Non, pas d'avance de programmation, nous avons un autre projet qui ne figure pas dans le budget : la création d'une classe à la maternelle Curie. Ce projet est en cours de chiffrage. Lorsqu'il sera bouclé, nous vous le présenterons, les baisses des dépenses comme le FPIC, etc. permettront son financement.

6. Questions diverses.

Questions d'Ismael BOUDJEKADA :

1/ Concernant les subventions aux associations (CCAS, FRANCAS, Ecole de musique Harmonie...), ne pourrait-on pas faire comme pour l'association du personnel verser 50 % du montant demandé puis le reste en fonction de l'activité ?

2/ Pour les associations recevant des sommes importantes, serait-il possible de comparer les restes en compte au 31 décembre de l'année N avec le reste au 31 décembre de l'année N-1, puis d'adapter l'attribution de la subvention en fonction de l'évolution de cette somme ?

3/ Serait-il possible à l'école de musique de prendre en charge gratuitement la formation musicale de 1 à 2 Charmontais ?

4/ Est-il possible de disposer d'une parcelle de jardin en jardin partagé ?

Réponses :

1/ Ces associations ont des charges financières liées à de la main d'œuvre. Ces associations, malgré la COVID, ont poursuivi leurs activités.

2/ Lors de l'attribution des subventions, nous examinons déjà la trésorerie en fin d'exercice. D'ailleurs, cette année, plusieurs associations n'ont pas demandé de subvention.

3/ L'école de musique pratique des tarifs différenciés pour les Charmontais et les non charmontais. La gratuité ne doit pas être possible. Depuis plusieurs années, la subvention a baissé suite au constat de la présence de nombreux élèves non Charmontais. Pour compenser l'harmonie a organisé deux vide-greniers par an.

4/ Faite une demande formalisée, nous l'examinerons,

La séance est levée à 18 H.



Annexe 1



Commission Finances du 8 avril 2021	
NOMS	Présent(e)s - Excusé(e)s - Absent(e)s
M. MUNNIER Jean-Paul	présent
M. GRILLON Robert	présent
Mme BESANÇON Colette	présente en zoom
M. CLÉMENT Alain	
M. LOYSEAU David	
M. MENNECIER Serge	présent en zoom
M. CHARLES Christophe	
M. BERTHON Gérard	
M. BOUDJEKADA Ismaël	présent à 17h00 en zoom
Mme TABBECHÉ Yasmina	
M. DRIANO Chrisitan	
M. CHAKROUN Mounir	
M. OULEVEY Claude	
M. MONA Charles	présent en zoom
<small>Suppléants</small>	
M. DALON Olivier	
M. VIEILLE Laurent	présent en zoom

